



Usine de methanisation a Romainville

Par **Rebecca2006**, le **24/10/2014** à **12:25**

Bonjour,

Je viens de réserver une maison en VEFA à Romainville. N'ayant pas encore reçu le recommandé confirmant cette réservation le délais de rétractation de 7 jours n'est pas encore entamé.

Lors de la signature de la réservation en dehors de risque de mouvement du terrain rien n'est précisé concernant le recours en appel de SYCTOM et Urbaser pour la construction à 1km de ma maison d'une usine de méthanisation de 13000m2!!

Une telle usine est une grande source de nuisance. Le tribunal à annulé l'autorisation de construction de l'usine mais ils font appel de la décision. Sur ce point je n'ai pas plus d'infos. Il semblerait qu'un nouveau projet va être proposé en janvier 2015 au moment ou nous allons passer chez le notaire.

La construction de l'usine pourrait-elle être un motif pour annuler la vente au mois de janvier tout en récupérant l'apport de 3% du prix total que nous avons versé au moment de la réservation ?

Ou bien il faut se rétracter des maintenant pour ne pas perdre d'argent mais nous perdons aussi notre projet du même coup et si l'usine ne se construit pas nous passerons à côté de la maison de nos rêves.

Que faire?

Merci d'avance

Rebecca Lievre